<u>CAHIER DES CHARGES</u> CONDITIONS DE L'OFFRE

Par jugement en date du 23/12/2024, le Tribunal de Commerce de Paris ouvert une procédure de Redressement Judiciaire au bénéfice de la SAS COURBET - 7 Place Vendôme - 75001 PARIS - Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie, procédure convertie en Liquidation Judiciaire par jugement en date du 20/05/2025.

Ce même jugement a désigné la SELARL BDR & ASSOCIES, prise en la personne de Maître Florence DAUDÉ, aux fonctions de Liquidateur judiciaire.

Conformément aux dispositions des articles L642-19 et suivants, ainsi que des articles R642-22 et suivants du Code de Commerce, nous envisageons de procéder à la cession des éléments incorporels de la société COURBET, ci-après listés :

Marques, dessins et modèles selon tableau ci-annexé

Site internet et nom de domaine

Réseaux sociaux

Fichier clientèle

Avertissements :

Objet et usage du présent document

Le présent dossier de présentation a été établi à partir des éléments en possession du Liquidateur Judiciaire, afin de permettre aux éventuels candidats repreneurs de préparer les offres de reprise qu'ils pourront formuler.

Il ne peut être utilisé à d'autre fin que la préparation et la présentation d'un projet de reprise, ni communiqué à quelque tiers que ce soit sans autorisation préalable du mandataire judiciaire.

La communication du présent document implique l'engagement du destinataire à tenir en permanence confidentiel l'ensemble des informations qu'il contient, ainsi que toutes autres données ou documents de quelque nature que ce soit qui lui ont été ou lui seraient communiqués ultérieurement.

Seul le destinataire et ses conseils sont autorisés à prendre connaissance de ce document.

Information des candidats repreneurs

L'information contenue dans ce document est sélective et sera éventuellement sujette à actualisation, modification ou complément. Par conséquent, cette information n'est pas exhaustive et n'a pas la prétention de rassembler tous les renseignements qu'un acquéreur potentiel pourrait désirer recevoir.

Aucun des éléments fournis ne saurait engager la responsabilité du liquidateur judiciaire dans la mesure où l'offre a un caractère unilatéral et chaque candidat repreneur, qui est invité à s'entourer de conseils professionnels adéquats, est doit réaliser ses propres investigations afin de former son jugement sur la nature, la portée, la cohérence des éléments transmis pour information et recueillis au sein de l'entreprise et à déterminer seul le périmètre de sa proposition; en tenant compte de toutes les conséquences financières, légales, sociales et fiscales de l'acquisition de tout ou partie de l'entreprise.

Nous rappelons que la cession autorisée par le juge commissaire de la procédure a un caractère judiciaire qui exclut les garanties ordinaires du droit commun et des vices cachés qui ne peuvent recevoir application.

Nous attirons enfin votre attention sur le droit de préemption des communes instauré par les dispositions des articles L211-1 et suivants et R211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Il s'applique aux fonds de commerce et artisanaux compris dans un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité délimité par délibération motivée du conseil municipal. Sous réserve pour la commune d'avoir délimité sur son territoire un tel périmètre, elle dispose de 30 jours à compter de la notification de la déclaration d'intention d'aliéner pour notifier sa décision de se substituer à l'acquéreur

INFORMATIONS IMPORTANTES

Ce dossier ne confère aucun mandat à son destinataire.

Les apporteurs d'affaires et conseils (autre qu'avocats) seront tenus de produire leur mandat ainsi que leur carte professionnelle.

Tout actif peut être consulté librement le site du Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires (www.cnajmj.fr), portail Actify.

Le montant des honoraires de toute nature et commissions d'agence(s), ou d'apporteurs d'affaires et leur(s) bénéficiaire(s) devront figurer dans la « déclaration d'indépendance et de sincérité du prix ».

POUR ETRE RECEVABLES, LES OFFRES D'ACQUISITION DEVRONT ETRE CONFORMES AUX PRESCRIPTIONS DU PRESENT CAHIER DES CHARGES.

I) Contenu de l'offre

1. Précisions sur le candidat à la reprise

Le repreneur devra de manière synthétique présenter son projet économique.

Personne physique

La personne physique se portant acquéreur doit fournir des renseignements précis sur son identité :

- o Nom
- Prénoms
- Date et lieu de naissance
- Nationalité
- Lieu de résidence

Une photocopie de la carte d'identité devra être jointe à l'offre de reprise.

Personne morale

Les statuts, un extrait Kbis de la société daté de moins de 3 mois devront être joints à l'offre ainsi que la copie de la pièce d'identité du signataire de l'offre.

La société se portant acquéreur devra fournir des informations quant à sa structure :

- Composition et répartition du capital social
- Activité
- Chiffre d'affaires
- Résultats

Si la société est en cours de constitution, l'état civil des futurs porteurs ou actionnaires ainsi que leur participation dans le capital devra être précisé, une clause de substitution en termes généraux n'étant pas admise.

2. Précisions sur le périmètre de la reprise et la portée de l'offre

Les actifs repris

L'offre doit comporter la désignation précise des éléments incorporels repris. En cas de reprise de plusieurs actifs, le repreneur devra indiquer si l'offre est divisible ou non.

Une offre ferme et définitive

L'offre doit être ferme et définitive, en ce sens qu'elle ne peut être assortie d'aucune condition suspensive, résolutoire ou autre, de nature à compromettre la réalisation de la cession.

3. Précisions sur le prix et la reconstitution du dépôt de garantie

Le prix

Le prix doit être déterminé, la **ventilation du prix** entre les éléments incorporels. L'offre de reprise doit comporter un **prix en euro** ferme et définitif proposé par le repreneur.

Le prix mentionné doit être stipulé « net vendeur » :

En sus du prix, l'acheteur prendra à sa charge les frais (dont droits d'enregistrements) et honoraires afférents à la cession (en ce compris les frais de rédaction de l'acte de cession).

Garantie de paiement requise :

Un chèque de banque <u>couvrant l'intégralité du prix proposé</u> et libellé à l'ordre de la SELARL BDR & ASSOCIES devra obligatoirement être joint à l'offre :

Les chèques remis à l'appui de l'offre seront consignés par l'exposante et feront l'objet d'une restitution, pour les candidats non retenus, dès signature de l'ordonnance du juge-commissaire.

4. Les attestations à joindre impérativement à l'offre de reprise

Le repreneur devra joindre à son offre la déclaration d'indépendance au regard des dispositions des articles L642-3 et L642-20 du Code de Commerce ainsi que de sincérité du prix annexée au présent dossier après l'avoir dûment remplie, datée et signée.

Le questionnaire de provenance des fonds également annexé au présent dossier devra être complété.

II) Procédure et calendrier des opérations

1) Délai et remise des offres

Toute proposition d'acquisition devra être, soit :

- déposée sous pli cacheté et porter la mention « Soumission sous pli cacheté ; liquidation de COURBET ».
- acheminée par voie postale sous double enveloppe, l'enveloppe intérieure devant être fermée et porter la mention « Soumission sous pli cacheté ; liquidation de COURBET».

L'offre devra être réceptionnée en l'Etude de Maître VAN KEMMEL Huissier de justice sis au Tribunal des Activités Economiques de Paris, 1 Quai de la Corse 75004 Paris, <u>avant le 17/11/2025 à 12 heures.</u>

Toute offre déposée ou réceptionnée après ce délai sera irrecevable.

2) Audience d'ouverture des plis cachetés

L'ouverture des plis qui auront été déposés aura lieu le 18/11/2025 à 14h30, au Tribunal des Activités Economiques de Paris, 1 quai de Corse 75004 PARIS (se renseigner auprès des appariteurs du bureau de la présidence au 1 er étage pour connaître la salle de l'audience), en présence du juge-commissaire et du Commissaire de Justice désigné qui en dressera un procès-verbal.

Lors de cette audience, le juge-commissaire pourra entendre les candidats acquéreurs dont la présence physique est souhaitée, ainsi que le dirigeant.

L'ordonnance sera ensuite rendue par le juge-commissaire, qui retiendra ou non l'une des offres présentées, dans l'intérêt de la procédure. Des précisions complémentaires pourront être demandées aux candidats en cours d'audience.

Quelque soit la forme et les modalités de l'offre, <u>aucune rétractation de l'offre ne sera possible après dépôt,</u> l'offre liant son auteur jusqu'au prononcé de l'ordonnance de Monsieur le Juge-Commissaire.

3) L'entrée en jouissance

L'entrée en jouissance interviendra au jour de la signature de l'ordonnance de M. le Juge-Commissaire autorisant la cession, de telle sorte qu'à compter de cette date, toutes les charges afférentes aux actifs incorporels seront supportées par le repreneur.

En cas de recours contre l'ordonnance du juge-commissaire, le cessionnaire aura l'engagement de supporter les charges dans le cadre de l'exécution provisoire, sauf à ce qu'une décision statue en sens contradictoire.

Cette condition essentielle doit être reconnue comme expressément acceptée dans l'offre de reprise.

4) Rédaction de l'acte de cession

L'acte de cession sera établi par le conseil du liquidateur, l'acquéreur pouvant se faire assister de son propre conseil. Pour mémoire, les frais de rédaction de l'acte sont à la charge de l'acquéreur.

Fait à Paris le 20/10/2025

1 - Dance

Florence DAUDÉ

DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE ET DE SINCÉRITÉ DU PRIX

Je soussigné
Agissant en qualité de

Déclare que le prix de cession figurant dans l'offre déposée sous ma responsabilité est sincère et véritable, qu'aucune somme complémentaire n'a été ou ne sera versée à quiconque, à l'insu du Tribunal et du juge-commissaire de la procédure, sous quelque forme que ce soit, pour quelque motif que ce soit et avoir pris connaissance des dispositions de l'article 1837 du Code Général des Impôts.

Précise que cette déclaration ne vise pas les éventuelles commissions d'agence immobilière, pas plus que les remboursements des dépôts de garantie, ou les frais, droits et honoraires d'acte liés aux opérations de cession, le prix offert étant stipulé net vendeur.

Déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des clauses et conditions du cahier des charges communiqué par le liquidateur judiciaire, et les accepte sans réserve.

Déclare avoir connaissance tant de l'état des actifs et des locaux au regard de la réglementation applicable en cours que de la situation locative et m'engage expressément à en faire mon affaire personnelle, notamment à quant à un éventuel renouvellement du contrat de bail.

<u>Déclare que le montant des honoraires de toute nature relatifs à cette offre d'acquisition des actifs de SAS COURBET, des commissions d'agence et/ou d'apporteurs d'affaires s'élève à la somme de</u> €uros et que leurs bénéficiaires sont :

Je déclare en outre avoir pris connaissance de **l'article L.642-3 du Code de commerce** (applicable aux cessions isolées d'actifs par renvoi de l'article L.642-20 du même code), lequel dispose :

« Ni le débiteur, au titre de l'un quelconque de ses patrimoines, ni les dirigeants de droit ou de fait de la personne morale en liquidation judiciaire, ni les parents ou alliés jusqu'au deuxième degré inclusivement de ces dirigeants ou du débiteur personne physique, ni les personnes ayant ou ayant eu la qualité de contrôleur au cours de la procédure ne sont admis, directement ou par personne interposée, à présenter une offre. De même, il est fait interdiction à ces personnes d'acquérir, dans les cinq années suivant la cession, tout ou partie des biens compris dans cette cession, directement ou indirectement, ainsi que d'acquérir des parts ou titres de capital de toute société ayant dans son patrimoine, directement ou indirectement, tout ou partie de ces biens, ainsi que des valeurs mobilières donnant accès, dans le même délai, au capital de cette société. (...)

Tout acte passé en violation du présent article est annulé à la demande de tout intéressé ou du ministère public, présentée dans un délai de trois ans à compter de la conclusion de l'acte. Lorsque l'acte est soumis à publicité, le délai court à compter de celle-ci ».

Et formuler mon offre en conformité avec ses dispositions.

J'atteste sur l'honneur ne pas faire l'objet d'une interdiction de gérer ni d'une faillite personnelle.

Fait à Le Signature

Questionnaire de provenance des fonds Personne morale

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

1 – Rôle de la personne morale dans l'opération :

2 – Identification de la p Dénomination sociale : Forme juridique : Capital social : Adresse du siège social Adresse du siège social Adresse des établissem	l statutaire : I réel (si différent	du siège statute	aire) :		
Nationalité de la perso Objet social de la perso					
NB : si la société n'est p	as française, joir	ndre un docume	ent justifiant de l'	existence de la p	ersonne morale
IDENTIFICATION DES AS	SOCIES ET DU REF	PRESENTANT LEG	AL		
3 – Les associés de la p	ersonne morale			*	
Associé					
Noms et prénoms					
Date de naissance					
Lieu de naissance					
Nationalité					
Adresse					
Pourcentage de dé- tention					
		·	_	γ	
Associé					
Noms et prénoms					
Date de naissance					
Lieu de naissance					
Nationalité		1			
Adresse					
Pourcentage de dé- tention					

IDENTIFICATION DE L'OPERATION

- 5 Nature de l'opération :
- 6 Objet de l'opération:
- 7 Dans quel but la personne morale fait cette opération ?

Questions	Oui	Non
8 La personne morale agit-elle pour son compte ?		
9 La personne morale agit-elle pour le compte d'une autre personne ?		
Dans l'affirmative, indiquer la personne morale bénéficiaire de l'opération :		-
10 – Les associés ou les dirigeants sont-ils des PPE (personnes politiquement expo- sées) ?		
11 – Si vous avez répondu OUI à la question précédente, les associés ou dirigeants ont-ils un lien avec un pays ou un Etat dont le dispositif LAB-FT est absent ou déficient ?		
12 – Les associés ou dirigeants résidant à l'étranger exercent-ils ou ont-ils exercé une des fonctions visées par l'article R.561-18 du Code monétaire et financier ? (cf. annexe)		

ORIGINE DES FONDS POUR L'OPÉRATION (prix, garantie, dépôt de garantie : virement, chèque de banque...)

13 - Origine des capitaux pour l'opération

Merci de joindre une copie des statuts de la personne morale et la liste des associés

Date:

Nom et prénom:

Qualité:

Dirigeant de la société

Personne ayant reçu pouvoir (dans ce cas joindre le pouvoir)

Signature:

Questionnaire de provenance des fonds Personne physique

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE

1	- Rôle	de la	personne	dans	l'o	pération	•
	- 11010	uc lu	DC13O1111C	uulis	10	peranon	

2 – Identification de la personne

Nom:

Prénom:

Date de naissance :

Lieu de naissance:

Date et lieu de délivrance du document d'identité : Sélectionnez Joindre une photocopie de la carte d'identité ou du passeport

3 - Activité(s) professionnelle(s) exercée(s)

Questions	Oui	Non
4 – Agissez-vous pour votre compte ?		
5 – Agissez-vous pour le compte d'une autre personne ?		T I
Dans l'affirmative, indiquez le nom de cette personne		A
6 –Êtes-vous une personne politiquement exposée au sens de l'articleR.561-18 du code monétaire et financier ? (cf. annexe)		
7 – Si vous avez répondu OUI à la question précédente, avez-vous un lien avec un pays ou un État dont le dispositif LAB-FT est absent ou déficient ?		
8 – Résidez-vous à l'étranger et exercez-vous ou avez-vous exercé une des fonctions visées par l'article R.561-18 du code monétaire et financier ? (cf. annexe)		

IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION

9 - Nature de l'opération :

10 - Objet de l'opération :

11 - Dans quel but faites-vous cette opération ?

ORIGINE DES FONDS POUR L'OPÉRATION (prix, garantie, dépôt de garantie : virement, chèque de banque...)

12 - Origine des capitaux pour	Toperation ?	
Compte bancaire :		
Nom:		
Adresse:		
Numéro de compte :		
Montant:		-
Prêt bancaire :		
Nom de l'établissement		
Adresse:		
Montant:		
	т	
Prêt non bancaire :		
Nom / Prénom / Dénomina-		
tion		
Adresse:		
Montant:		
Autre : nature à préciser		
Nom / Prénom / Dénomina-		
tion		
Adresse:		
Montant:		

Date:

Personne ayant reçu pouvoir (dans ce cas joindre le pouvoir)

Signature:

COURBET - PORTEFEUILLE DES DROITS

Table des matières

MARQUES

1. Marques françaises

MARQUE	NUMERO	DATE DEPOT	STATUT	DATE RENOUVELLEMENT
COURBET (14, 16, 18)	4371258	23.06.2017	Enregistrée	23.06.2027
COURBET (3, 24, 25)	461988	15.06.2018	Enregistrée	15.06.2028
蔻尔珮 (COURBET en mandarin simplifié) (3, 14, 18)	4654551	08.06.2020	Enregistrée	08.06.2030
芸爾珮 (COURBET en mandarin traditionnel) (3,14,18)	4654548	08.06.2020	Enregistrée	08.06.2030

100

2. Marque de l'Union Européenne (MUE)

MARQUE	NUMERO	DATE DEPOT	STATUT	DATE RENOUVELLEMENT
COURBET	16931743	29.06.2017	Enregistrée	29.06.2027
(14, 18)		:	:	

3. Marques internationales

	NUMERO	DATE DEPOT	TERRITOIRES	STATUT	DATE RENOUVELLEMENT INTERNATIONAL
			USA	Octroi de protection	
			Japon	Octroi de protection	
			Chine	Octroi de protection	
COURBET	1396340	15.12.2017		Abandon de la classe	15.12.2027
				16	
			Singapour	Octroi de protection	
			Corée du Sud	Octroi de protection	
指行題	1550 054	24.07.2020	Chine	Octroi de protection	24.07.2030
JI/Y () 公元					
		24.07.2020	Indonésie	Octroi de protection	
田谷村	1550570	1		En cours suite au refus	24.07.2030
18 30 16			Malaisie	provisoire	

4. Marques nationales étrangères

MARQUE	NUMERO	DATE DEPOT	TERRITOIRE	STATUT	DATE
COURBET	304380381	27.12.2017	Hong-Kong	Enregistrée	26.12.2027
COURBET (classe 35)	42912540	09.12.2019	Chine	Enregistrée	20.09.2030
蔻爾珮	305334741	16.07.2020	Hong Kong	Enregistrée	15.07.2030

5. Marque du Royaume-Uni (ancienne marque de l'UE clonée)

COURBET UK00916931743 29.06.2017 Royaume-Un	i Enregistrée	29.06.2027	

DESSINS ET MODELES

1. Dessins et Modèles Communautaires (DMC)

REPRESENTATION	NUMERO	рате рерот	DATE PUBLICATION	DATE RENOUVELLEMENT
Co Bague Chaîne	005254307-0001	02.05.2018	09.07.2018	02.05.2028
Bague Sweet Power (Icône)	005254349-0001	02.05.2018	26.07.2018	02.05.2028

02.05.2028	04.05.2028	04.05.2028
09.07.2018	09.07.2018	09.07.2018
02.05.2018	04.05.2018	04.05.2018
005254968-0001	005257342-0001	005257409-0001
Puzzle single ring (02)	Jonc Eclipse	Titled bague duo (2 COURBET)

Co Boucles d'oreilles 005258159-0001	Bague 4 griffes 006554077-001	Bague Pont des Arts 007207840-000
9-0001	7-001	0-0001
04.05.2018	31.05.2019	08.11.2019
09.07.2018	05.06.2019	12.11.2019
04.05.2028	31.05.2029	08.11.2029

25.03.2030	21.04.2030
27.03.2020	24.04.2020
25.03.2020	21.04.2020
007772256-0001	007827803-0001
Bague &	Bague Caméléon

2. Dessins et Modèles Internationaux (DMI)

REPRESENTATION	NUMERO	DATE DEPOT	PAYS	STATUT	DATE RENOUVELLEMENT INTERNATIONAL
Bague 4 griffes			Enregistrement International	Enregistré	
	205971	24.09.2019	Japon	Octroi de protection	24.09.2029
			USA	Octroi de protection	
Bague Pont des Arts			Enregistrement International	Enregistré	
	208046	07.05.2020	Japon	Octroi de protection	07.05.2030
			USA	Octroi de protection	

	25.09.2025			25.09.2025	
Enregistré	Octroi de protection	Abandonné suite au refus provisoire	Enregistré	Octroi de protection	Octroi de protection
Enregistrement International	Japon	USA	Enregistrement International	Japon	USA
25.09.2020				25.09.2020	
	210484			210485	
Bague &	0		Bague Caméléon		

	C	15.10.2020				
Enregistré	Octroi de protection	Octroi de protection	Octroi de protection - taxe de délivrance payée			
Enregistrement International	Enregistrement International Union Européenne Japon USA					
15.10.2018						
	0.100	05550				
Co Bague			(Mandataire AWA SWEDEN AB)			

3. Dessins et Modèles nationaux

Bague Pont des Arts 2020302043065					
20203020					Prochaine annuité à
20203020					payer avant le 8 mai
	2043065	08.05.2020	Chine	11.05.2021	
)					Date d'expiration : 07.05.2030
Bague &					Prochaine annuité à
202030575789	9575789	25.09annuité.2020	Chine	08.06.2021	payer avant le 25 septembre 2025 Date d'expiration: 24.09.2030

Bague Caméléon					Prochaine annuité à
	202030575899	25.09.2020	Chine	08.06.2021	septembre 2025
					Date d'expiration: 24.09.2030

4. Dessins et Modèles du Royaume Uni (anciens modèles de l'UE clonés)

RENOUVELLEMENT	01.05.2028	01.05.2028	01.05.2028
DATE DE PUBLICATION	02.05.2018	02.05.2018	02.05.2018
DATE DEPOT	02.05.2018	02.05.2018	02.05.2018
NUMERO	90052543070001	90052543490001	90052549680001
REPRESENTATION	Co Bague Chaîne	Bague Sweet Power (Icône)	Puzzle single ring (02)

Bague Pont des Arts	90072078400001	08.11.2019	08.11.2019	08.11.2029
Bague &	10003222260001	25.03.2020	25.03.2020	25.03.2030
Bague Caméléon	90078278030001	21.04.2020	21.04.2020	21.04.2030

5. Dessin et Modèle du Royaume Uni (ancien modèle international désignant l'UE clonés)

RENOUVELLEMENT		15.10.2028
DATE DE PUBLICATION		15.10.2018
DATE DEPOT		15.10.2018
NUMERO		81033500001000
REPRESENTATION	Co Bague	(Mandataire AWA SWEDEN AB)

CONTENU	NUMERO	DATE DEPOT	TERME
Courbet Launch Collection	DSO2018003418	16.03.2018	16.03.2028
Boucle d'oreille pendante CO, Bague chaîne CO, Jonc Eclipse, Bague O2, Bague O2 double, Bague Origine	DSO2018005368	24.04.2018	24.04.2028
Parure Ruche d'Abeilles, Natasha Ring, Pierre Ring, Celeste Ring Large, Quintet Ring	DSO2018008797	17.07.2018	17.07.2028
Alliance + cinq griffes, C de Courbet Quatre griffes brillant, C de Courbet Quatre griffes princesse, C de Courbet six griffes, Cinq griffes, Cinq griffes Halo	DSO2019007245	10.05.2019	10.05.2029
Bague &	DSO2020002931	20.02.2020	20.02.2030
Bague Caméléon	DSO2020004739	25.03.2020	25.03.2030